## DISCOURS PRONONCE PAR SON EXCELLENCE MONSIEUR PASCAL GAYAMA. SECRETAIRE GENERAL ADJOINT DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA), A L'OUVERTURE DE LA Vême CONFERENCE REGIONALE SUR LES FEMMES

Le Secrétaire Général Adjoint de l'OUA a d'abord rappelé que le Sénégal, terre de Téranga, avait abrité de nombreuses conférences qui ont généré des décisions historiques telles que la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement swur la Lutte contre la pandémie du SIDA, le Plan d'Action de Dakar relatif aux industries culturelles et le consensus de Dakar sur l'Assistance à l'Enfant en Afrique. Il a aussi rappelé que bien avant les stratégies prospectives de Nairobi, le Sénégal avait déjà suggéré, depuis 1960, un système institutionnel bicaméral africaine où les femmes participeraient à la direction des affaires, publiques dans le cadre d'une assemblée féminine, jouissant de prérogatives analogues à celles de l'Assemblée des Hommes.

Il a précisé que la Plate-forme d'Action de Dakar devrait déterminer les priorités, les programmes et les modalités de leur mise en oeuvre, de même que les conditions de jouissance des droits, d'accès aux ressources et d'exercice des libertés qui en découlent. Il a rappelé que la mise en oeuvre des stratégies prospectives de Nairobi n'avaient pas produit des résultats escomptés en raison d'un manque d'engagement de la part des africains contraints d'agir dans un monde gouverné par les impératifs de la concurrence et de la rentabilité. Il a en outre souligné que la mise en oeuvre des programmes d'ajustement

structurels n'ont pas connu une exécution plus heureuse parce qu'ils n'avaient pas tenu compte de la dimension humaine et sociale du développement.

ce contexte, la Secrétaire Général Adjoint de l'OUA a proposé que l'Afrique mette en place des mécanismes propres à traduire en acte la nécessité d'une interdépendance accrue entre les Etats et les peuples de manière à réduire le caractère trop extraventi des économies africaines. Il a rappelé que cet objectif était prévu dans le traité instituant la Communauté Economique africaine qui constitue un cadre privilégié d'échanges et d'intégration au plan sous régional et régional. protocole spécial sera annexé au traité pour tenir compte préoccupations de la femme ; celle-ci, a-t-il souligné, devrait s'imposer un triple combat, au plan regional pour promouvoir son statut, au plan international promouvoir l'équité et la justice et au plan social pour éduquer les hommes.

Il a terminé en soulignant que 1 OUA toujours prête à s'associer à tout effort tendant à la mise oeuvre des différentes stratégies africaines de développement dont la plate-forme d'action de Dakar. A cet effet, indiqué que l'OUA dispose d'instruments il a tels que l'Unité des appropriés Femmes, la Commission du Travail et des Affaires sociales et la Commission Africaine Population qui constituent autant de cadre de de concertation et de coordination des politiques de développement.